

Le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui accepte les conditions suivantes :

2 | Objet du contrat

A. CONSISTANCE DU LOGEMENT - *désignation des locaux et équipements accessoires de l'immeuble à usage privatif du locataire*

ADRESSE DU LOGEMENT :

TYPE D'HABITAT : Collectif Individuel Mono propriété Copropriété

PÉRIODE DE CONSTRUCTION : Avant 1946 De 1946 à 1970 De 1971 à 1990 Après 1990

DÉSIGNATION SUCCINCTE :

Nb de pièces : [redacted] Type de location : [redacted] Étage : [redacted] Lot(s) n° : [redacted]

Surface habitable : [redacted] m² environ

Surface au sol : [redacted] m² environ

Le cas échéant, autres parties du logement :

Grenier Comble aménagé Terrasse [redacted] m² Balcon [redacted] m² Loggia Jardin privatif [redacted] m²

Autre

